

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 6 février 2020

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice	: 10	L'an deux mil vingt, le six février à vingt heures, le Conseil
- présents	: 8	Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants	: 9	prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents	: 2	Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation	31/01/2020	Présents : Mmes Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT;
Date d'affichage	31/01/2020	MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE, Jean-Louis LANSIER
		Absents excusés : Aurélie JOUSSET a donné pouvoir à R. Griveau ; Alain MAUPEU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 23 octobre et du 9 décembre 2019
2. Délibérations :
 - Modification statutaire CCSE : évolution des compétences
3. Questions Diverses

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel

Approbation des comptes rendus des CM du 23/10/2019 et du 9/12/2019:

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

01-2020 : modification statutaire : évolution des compétences de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération communautaire n°2019-92 du 12 novembre 2019, annexée à la présente, qui « *ajuste les statuts de la CCSE afin d'exercer des compétences nécessaires aux politiques territoriales de la Communauté* ».

Chaque commune de la CCSE a trois mois (soit jusqu'au 12 février 2020) pour se prononcer sur cette modification statutaire, dans les conditions de majorité définies à l'article L-5511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la délibération communautaire n° 2019-92 du 12 novembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Le radar pédagogique a été posé ce début de semaine.
- Cantine : information et échanges sur l'organisation du service pendant l'arrêt maladie de l'agent titulaire.
- Projet de relais assistantes maternelles : à la réception du projet de convention, il s'avère que le tarif demandé est trop élevé. Le Conseil approuve le refus de signature.
- Restructuration de l'ancienne Maison de retraite : le maire a rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental le 2 mars 2020.

- L'entreprise Aquafor est venue réaliser des mesures de débit/pression dans le réseau d'eau. Les résultats annoncés de manière informelle sont d'environ 30 m3 à 2kg rue des écoles et 40 m3 à 800g au surpresseur (rue de la Grotte).
- Des travaux sont à réaliser sur le poste de relevage. Celui-ci vient d'être vidangé et nettoyé, il faut faire venir l'entreprise Habert chargée de l'entretien dès à présent.
- Le maire fait un rapide bilan de la cérémonie des vœux.
- Le maire rappelle aux membres du Conseil les principales règles de déroulement des opérations de vote en prévision des scrutins du 15 et du 22 mars prochains.

SÉANCE LEVÉE À 20 h 55

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		